



## Ajournée audience conciliation

Par **Janny93**, le **09/06/2019** à **15:57**

Bonjour je viens vers vous car j en ai besoin d'aide.

Mon future ex mari a deposé une requête en divorce et je suis convoqué pour le 24 juin à l audience de conciliation

Le souci, je ne qualifie pas pour avoir droit à l'aide juridictionnel et je dois payer un avocat mais je n'ai pas les moyens.

J ai envoyé une lettre recommandée pour ajournée la date de 24 juin.

J'aimerais savoir si je dois quand même me présenter le jour de l'audience et expliquer moi même au juge ma situation, où il suffira avec la lettre que j'ai envoyé?

Merci pour vous réponses.

Cordialement.